



NOM et prénom : Valérie LONEUX

AGREMENT en matière :

- Familiale : oui depuis 2006
- Sociale : /
- Civile et commerciale : /

Date de prestation de serment : 2002

Lieu d'exercice de la médiation : Au cabinet : Rue des champs, 15 à 4020 LIEGE
Au sein de l'asbl INFORFAMILLE : En féronstrée, 129 à 4000 LIEGE

Contact par :

- Téléphone : 04/254.00.58
- E-mail : v.loneux@avocat.be

Site internet : <http://www.avocat-loneux.be>

Honoraires : 40 € de l'heure / personne au cabinet
20 € de l'heure / personne à Inforfamille

Informations complémentaires diverses :

→ Origine de votre intérêt pour la médiation ?

Avocat en droit de la famille depuis 2002, mon intérêt pour la médiation a été immédiat. J'ai entrepris ma formation en 2005 et n'ai jamais cessé depuis de continuer à suivre des formations.

La médiation permet non seulement de calmer les conflits mais surtout est extrêmement bénéfique pour ceux qui en souffrent le plus, à savoir les enfants. Des parents heureux permettent aux enfants de bien grandir et de s'épanouir.

→ Quelles qualités pensez-vous mettre en œuvre dans l'exercice de vos activités ?

Mon empathie (je peux facilement comprendre les personnes et les mettre en confiance), ma capacité d'écoute et mon expérience.

→ Ce qui vous définit comme médiateur ?

Un médiateur qui aide les parents à penser au bonheur de leurs enfants.

→ Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

Pour moi, une médiation est une réussite quand les parties rétablissent une saine communication basée sur leurs objectifs communs, peu importe si des accords sont trouvés.

La médiation n'est tout simplement pas possible et sera donc un échec quand l'une des parties n'est pas capable de se remettre en question (manipulateurs, problèmes psychiatriques).